



L.I.F.E.
Saison 2014 / 2015

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
PV N°9 -14/15

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 21 OCTOBRE 2014

Présents : M.HACHED, Président de la C.O.C LIFE

Ph. VALLET, M.JEANNE, P.BOIZARD, R.UZAN, C.PEETERS, N.ZAJAC, membres de la C.O.C. LIFE

Excusés : J.RICHOL, M.TURBIAN

+16M PRE NATIONALE

Match BONDY/ THIAIS du 08-09 11/2014

Bondy a conclu le match le Vendredi 7/11/2014 à 20h30. S'agit-il d'une erreur ?

Le club du Thiais refuse ce jour car dans l'impossibilité d'avoir son équipe complète.

-20 MASCULINS

Match PONTAULT-COMBAULT / MONTREUIL du 08-09/11/2014

En raison de l'indisponibilité de la salle de Pontault-Combault, la COC autorise l'inversion de cette rencontre, avec l'accord de Montreuil.

Merci au club de Montreuil de conclure dans les plus brefs délais.

Match THIAIS / CLAYE-SOUILLY du 27/09/2014

Match CLAYE-SOUILLY / NOISY LE GRAND du 04/10/2014

Le club de Claye-Souilly ayant fait jouer un joueur non qualifié à la date de ces deux matchs a match perdu par pénalités sportives et financières (0pts, -20, 2 x 20€).

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

-15 FEMININS

Match AULNAY / SERRIS du 04/10/2014

Le club de Serris ayant fait jouer une joueuse qualifiée du 05/10/2014 a match perdu par pénalités sportive et financière (0pts, -10, 20€).

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

Match BRIE / STELLA ST MAUR du 11/10/2014

Une joueuse de Stella St Maur née en 2003 ayant participé à la rencontre, le club de Stella a match perdu par pénalités sportive et financière (0pts, -10, 20€).

Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

COUPE

+16M REGION

Match BONDY / ALFORTVILLE du 09/10/2014

Le club de Bondy ayant fait jouer un joueur suspendu jusqu'au 9 Novembre 2014, a match perdu par pénalité sportive. Nous transmettons le dossier à la Commission de Discipline.

Lors de cette même rencontre, Alfortville a fait jouer un joueur trop jeune (né en 1998), Alfortville à match perdu par pénalité sportive.

-15 MASCULINS

Match PONTAULT-COMBAULT / MONTREUIL

La rencontre aura lieu le Mercredi 05/11/2014 à 18h30 au Gymnase Jean Moulin à Pontault-Combault.

COURRIERS AUX CLUBS

Aubervilliers : La sanction du PV N°8 est annulée. Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

SANCTIONS

Noisy Le Grand : Retard de conclusion (50€)

La Thérouanne : Non information, retard de conclusion (25€)

TIRAGE COUPE

+16 MASCULINS NATIONAUX

- ✚ PONTAULT / LE THEROUANNE
- ✚ MAROLLES / STELLA ST MAUR
- ✚ IVRY / CRETEIL
- ✚ ST MANDE / TREMBLAY
- ✚ LAGNY / PLESSIS-TREVISÉ
- ✚ KB / VILLEMOMBLE
- ✚ VITRY / SERRIS
- ✚ AUBERVILLIERS / TORCY

+16 MASCULINS REGIONAUX

En raison de l'engagement tardif de certains clubs, nous sommes obligés de faire 1 match de cadrage. Ce match devra avoir lieu au plus tard le 23 Novembre 2014

KB / HBC DU LOING

TIRAGE DES 1/8^E DE FINALE

- ✚ CHAMPIGNY / BLANC-MESNIL
- ✚ MONTFERMEIL / TREMBLAY
- ✚ NOISY LE SEC / ST DENIS
- ✚ SENART 2000 / GAGNY
- ✚ LE BOURGET / VILLEPARISIS
- ✚ VAINQUEUR DU CADRAGE / LIVRY-GARGAN
- ✚ VAIRES / VILLEMOMBLE
- ✚ NEUILLY-PLAISANCE / AUBERVILLIERS

Ces rencontres devront avoir lieu au plus tard le 21 Décembre 2014.

RAPPEL : Pour les autres catégories, le tirage a été effectué en Septembre 2014. Les rencontres doivent avoir lieu au plus tard le 21 Décembre 2014.

CLASSEMENT DU FAIR-PLAY AU 21/10/2014

FEMININS +16

1 ORMESSON 12pts
2 BLANC-MESNIL 16pts
3 MEAUX 19pts

.....

21 THIAIS 52pts
22 SUCY 73pts
23 VITRY 124pts

Le club de Pierrefitte est éliminé

MASCULINS +16

1 SERRIS 2 22pts
2 NOGENT 2 23pts
3 TREMBLAY 3 23pts

.....

21 BONDY 106pts
22 SENART 108pts
23 CESSON 113pts

Le club de Montreuil est éliminé

Fait à Bondy le 22 Octobre 2014

La C.O.C.

**Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision
sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.